

POINT DE VUE

CHEMINS MULTIUSAGES... OU CHEMINS FORESTIERS POUR LES INTIMES!

Nicolas Beaulé

Au départ, je souhaitais écrire un texte à partir d'une observation. Le boom forestier des dernières années a entraîné la construction de plusieurs nouveaux chemins. Je sais, on dit maintenant « chemins multiusages », mais dans le langage populaire, ce sont encore des chemins forestiers : ceux construits par les entreprises forestières, qui font aussi le bonheur des autres utilisateurs. Je me suis posé quelques questions sur ces chemins. Comment gère-t-on la construction de ce réseau? Est-ce qu'on a un plan? Y'a-t-il quelqu'un, quelque part, qui gère les nouvelles constructions? Qui tient un registre des chemins forestiers? Qui surveille leur étalement dans les forêts de la région? Mesure-t-on les impacts de ce réseau grandissant dans la forêt?

DÉBUT DU MOIS DE JANVIER

De retour au boulot après la période des fêtes, j'ai contacté Louis Imbeau, professeur à l'Institut de recherche sur les forêts (IRF) à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Je voulais lui poser mes questions et valider mon hypothèse; la multiplication accrue et le développement anarchique des chemins forestiers deviennent forcément nocifs pour l'écosystème forestier. Le professeur Imbeau a répondu à toutes mes questions, ses réponses m'en ont bouché un coin!

Il est évident que la construction de chemins forestiers n'est pas sans impact sur son milieu. « L'ouverture de chemins permanents, c'est la porte d'entrée pour les plantes envahissantes. On peut penser aux phragmites qui envahissent les bords de la route, mais aussi à d'autres plantes qui ne devraient pas se trouver en forêt boréale, comme le pissenlit, par exemple. Les graines, les semences voyagent par les pneus de camion ou par la machinerie et l'équipement forestier », souligne Louis Imbeau.

Là où je voulais en venir depuis le début avec ce spécialiste de la relation entre la forêt et la faune, ce sont les impacts des chemins sur les espèces fauniques. Après tout, morceler le territoire avec du gravier, ce n'est pas très naturel. « Dans le cas des orignaux et des ours, par exemple, la construction de chemins vient nécessairement avec l'aspect de la récolte forestière, donc un accroissement de l'enfeuillage et la présence de petits fruits au sol. Et, tout comme les humains, cette faune utilisera les chemins pour faciliter ses déplacements. En somme, la grande faune s'adapte bien avec cet environnement. On modifie sans cesse le paysage. Avant, on avait des massifs forestiers de 140 ans, maintenant, ce sont des forêts de 50-60 ans. La faune s'adapte », insiste-t-il.

Je vous entends déjà dire... oui, mais le caribou forestier, lui? Louis Imbeau se souvient : « Une fois, je faisais une conférence et je me suis fait demander : après le caribou forestier, quelle sera la prochaine espèce qui pourrait disparaître en raison de la fragmentation de l'écosystème par les chemins? Ma réponse, c'est qu'à court terme, je n'en vois pas d'autres. À mon avis, la multiplication des chemins forestiers ne fait qu'un seul grand



Photo: iRéseau Zec

Tout comme les humains, la faune utilise les chemins pour ses déplacements

perdant chez la grande faune : le caribou forestier. Les chemins facilitent les déplacements des prédateurs et le fait que les coupes forestières amènent plus d'orignaux, cela amène aussi plus de prédateurs. » Cela dit, certains projets réalisés ailleurs au Québec confirment que la fermeture de chemins est un facteur majeur dans le maintien des populations de caribous forestiers. Selon Louis Imbeau, la petite faune s'adapte également bien à des forêts en régénération et à la présence de chemins. Même le pékan, comptant parmi les espèces plus sensibles à la modification de son environnement, semble s'adapter. La martre, aussi très sensible aux changements, serait peut-être moins à risque qu'on pourrait le croire. « La future technologie permettra l'installation des colliers émetteurs plus légers et d'acquérir plus de données sur la martre. Ce qu'on sait, c'est qu'elle a besoin d'un couvert forestier. Elle évite les secteurs où il y a moins de 4 mètres de végétation. » Même si la faune s'adapte relativement bien aux perturbations, Louis Imbeau précise que « plusieurs espèces se raréfient de façon importante à la suite de la perte de vieilles forêts. Plusieurs espèces sont beaucoup plus rares maintenant que dans la forêt du passé. Par exemple, le rajeunissement de la forêt à la suite de la construction de routes fait plusieurs perdants chez les oiseaux associés aux vieilles forêts. Peu disparaîtront, mais leurs populations sont beaucoup plus petites et fragmentées que dans une mosaïque naturelle.

L'ouverture du territoire amène aussi la présence d'une autre espèce; l'homme! Les chasseurs, les pêcheurs et les amateurs de plein air peuvent-ils avoir des impacts considérables sur les ressources s'ils

s'aventurent toujours de plus en plus loin en forêt? « Généralement, on voit des humains à moins de 500 m du chemin forestier. L'ouverture du territoire par les chemins ne peut pas tellement affecter les pratiques de la chasse et de la pêche, tant que la régulation et le suivi des populations sont bien faits. On l'a vu avec les populations d'orignaux et l'interdiction d'abattre la femelle une année sur deux », rappelle Louis Imbeau.

Toutefois, le chercheur apporte une nuance par rapport à l'introduction de l'homme dans des lieux plus « sauvages ». « Il ne faut pas que l'ouverture du territoire à des endroits plus isolés ne devienne une servitude pour l'homme, par exemple, qu'un lac naturellement sans poisson soit ensemencé. Ce genre de lac contient plus d'invertébrés et il abrite certaines espèces de canards qui ne nichent qu'à cet endroit en raison de l'abondance de nourriture. La contamination de plans d'eau par des espèces exotiques envahissantes apportées par l'homme, suite à la construction de routes, est aussi un risque. »

En fait, le principal danger avec la création perpétuelle de chemins forestiers gravelés est la contamination de l'eau. « On se vante que l'on a de bonnes normes, que l'on fait bien les traverses de cours d'eau, et c'est vrai. Le problème, c'est le manque de suivi une ou deux décennies après. Quand le ponceau cède, les sédiments se retrouvent dans la rivière et l'équipement en place devient nuisible. C'est plus ou moins utile de bien faire les choses si on ne fait pas de suivi dans le temps », conclut M. Imbeau.

COMME UN VIEUX DISQUE QUI SAUTE

Le point apporté par le chercheur de l'IRF, à propos des impacts sur le milieu aquatique, m'est resté en tête quelques semaines. J'en comprends que le problème avec les chemins forestiers, ce n'est pas tant leur présence ou l'utilisation qu'on en fait. Le problème, c'est quand on ne se sert plus de ces chemins, qu'ils sont mal entretenus et qu'ils se dégradent. Je la voyais venir, cette question qu'on s'est souvent posée, cette question qui a fait l'objet de plusieurs colloques et de conférences. Cette question, elle n'a toujours pas été réglée : qui est responsable des chemins forestiers? Qui devrait en assurer l'entretien une fois que l'entreprise forestière s'est retirée?

FIN DU MOIS DE JANVIER

Après cette discussion avec M. Imbeau, j'ai assisté à une conférence qui tombait juste à point, celle de Sylvain Jutras, ing.f., Ph.D., professeur titulaire, spécialiste en hydrologie forestière au Département des sciences du bois et de la forêt à l'Université Laval. M. Jutras part du principe que l'eau et la forêt sont des ressources publiques et que nous devons bien les gérer collectivement. Pour ce faire, au Québec, nous possédons une loi, la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Elle est basée sur six critères d'aménagement forestier durable, dont : « la contribution à la conservation des sols et de l'eau ».



Les normes de construction des chemins sont sévères. Les chemins sont bien construits, ils sont durables et sécuritaires pour l'environnement

LE CHEMIN ET L'EAU

La principale menace pour les eaux en forêt, c'est l'arrivée de gravier, de sable ou de boue. Selon le professeur Jutras, « en général, les pratiques forestières sont bien encadrées par le Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF) et il y a très peu de risques de contamination des cours d'eau ».

L'autre source de contamination potentielle est la voirie forestière, la construction de chemins. Chaque fois qu'un cours d'eau est croisé, une traverse de cours d'eau est installée et « on apporte alors des dizaines et des dizaines de camions de sédiments qui ne devraient pas se trouver près d'un cours d'eau », souligne l'ingénieur forestier.

Sylvain Jutras insiste à son tour : « On a un cadre réglementaire extrêmement précis et lorsqu'on construit des chemins forestiers sur terres publiques, je peux vous l'assurer, ils sont bien conçus. Ils suivent les règles de l'art, ils sont bien faits, ils sont durables. »

« L'entretien du chemin, c'est là qu'est le problème », selon lui. La réglementation (RADF) stipule que l'entretien du chemin doit se faire s'il est utilisé. S'il ne l'est plus, il n'y a rien de prévu à cet effet dans la loi. Autrement dit, s'il n'y a pas d'utilisation, on laisse le chemin à l'abandon. Ces chemins abandonnés se dégradent et, tôt ou tard, les sédiments, le sable et le gravier qui composent le chemin glisseront dans le cours d'eau. Ces sédiments peuvent s'étaler sur plusieurs kilomètres, colmatant au passage l'ensemble des milieux aquatiques. Des cours d'eau peuvent être complètement déviés, asséchés, sans que personne ne le sache. Les dommages à l'environnement peuvent être considérables.

ÉVACUER LE PROBLÈME

Le Forestier en chef a publié un bilan sur l'aménagement forestier durable en 2010. À propos des milieux aquatiques, il relate le manque de suivi, de bilan et de plan d'action en ce qui concerne les vieux chemins sans surveillance. Tout le contraire de nos voisins ontariens qui, eux, selon le rapport du Forestier en chef, « effectuent un suivi de la densité des chemins et des ouvrages permettant de traverser les cours d'eau afin d'évaluer le potentiel d'impact de l'aménagement forestier sur la qualité de l'eau et l'habitat du poisson ».

En 2015, la Stratégie d'aménagement durable des forêts voit le jour et, parmi les trois points inscrits pour la préservation des milieux aquatiques, on peut y lire en troisième lieu : « politique de gestion du réseau routier ». Toutefois, selon Sylvain Jutras, « jusqu'à ce jour, il n'y en a pas ». Dans le rapport du Forestier en chef de 2015, rien n'est mentionné au sujet du suivi et de l'état des traverses de cours d'eau des chemins forestiers. En novembre 2020, le rapport du Forestier en chef mentionne simplement que la « protection de l'eau est prise en compte et jugée conforme ».



Des milliers de kilomètres de chemins abandonnés risquent de contaminer les milieux aquatiques environnants

et ce, même s'il semble qu'aucune mesure n'a été prise pour assurer le suivi du réseau routier qui, faut-il le rappeler, est vieillissant et menaçant pour l'environnement.

Alors que le dernier bilan quinquennal du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) est paru sans mention à propos des chemins forestiers et de la protection des cours d'eau, Sylvain Jutras en arrive à la conclusion que « le MFFP persiste, en 2020, à ne faire aucun suivi des anciens chemins et traverses de cours d'eau sous sa responsabilité ». Toutefois, en décembre 2020, lors de la publication de la Stratégie nationale de production de bois, on reconnaît, pour la première fois depuis une décennie, que les « chemins se dégradent inévitablement avec le temps » et qu'il faudrait « planifier rigoureusement l'entretien du réseau routier ».

LA TECHNOLOGIE À LA RESCOURSE

Le professeur de l'Université Laval apporte une solution, il y travaille d'ailleurs en collaboration avec le Ministère. En utilisant des données lidars, soit un appareil laser qui numérise le territoire sous le couvert forestier, il est possible de voir réellement tous les chemins et tous les cours d'eau : le vrai portait, car Sylvain Jutras et son équipe de recherche estiment qu'il y a plus de 450 000 km de chemins forestiers dans la province, alors que les données du Ministère font état de près de 330 000 km. L'information sera maintenant juste et accessible. Il ne reste qu'à cartographier et, surtout, à valider le tout sur le terrain. Bref, il y aura du travail à faire au cours des prochains mois, des prochaines années.

Toujours selon le professeur Jutras, il faudra également « développer des méthodes d'entretien, de mise hors service (ex. : traverses amovibles) et de fermeture des routes (en dehors du territoire du caribou forestier) ». Il ajoute qu'il faut une politique intégrée et exhaustive du réseau routier. Qui fait quoi? Qui paie quoi? Qui décide quoi? « Le MFFP doit prendre ses responsabilités en matière de protection de l'eau, parce que, comme

je l'ai démontré, comme les problèmes de démontrent, c'est plate là, mais la gestion de l'eau, ce n'est pas une priorité », insiste Sylvain Jutras. L'universitaire conclut en spécifiant que le MFFP doit agir en propriétaire responsable et que « le gouvernement du Québec ne peut plus prétendre atteindre le critère de conservation des sols et de l'eau dans les forêts du domaine de l'État s'il ne met pas en place immédiatement une politique de gestion du réseau routier ». Alors, qui est responsable? Qui doit payer pour l'entretien des chemins lorsqu'ils sont inutilisés par les exploitants? Sylvain Jutras est catégorique : il ne s'agit pas de la responsabilité de l'industrie forestière, mais celle du gouvernement du Québec. « C'est le réseau routier de l'ensemble des Québécois. Les industriels forestiers ont suivi les règles, construit un chemin dans les normes selon ce qui leur a été demandé. On ne peut pas penser leur refiler la facture de l'entretien. Il manque un bout dans le règlement, de la vision à long terme de la chose. Il nous faut une politique de gestion », soutient-il.

Finalement, je me trompais sur les impacts de la présence de chemins forestiers sur la faune et sur les dangers de l'ouverture du territoire. Mon hypothèse de départ n'était pas bonne. Les chemins forestiers ne sont pas aussi nocifs que je ne le croyais, du moins, ceux qui sont récents. J'ai toutefois constaté, comme vous, chers lecteurs, que les chemins vieillissants représentent un danger pour l'environnement. Comme le mentionnait Sylvain Jutras, le boom forestier des années 1990 a contribué au déploiement de milliers de kilomètres de chemins. Comme la durée de vie des traverses de cours d'eau de l'époque est d'environ 25-30 ans, il y a donc plusieurs chemins forestiers abandonnés qui ont commencé à perturber les milieux aquatiques. ■

LES VIEUX CHEMINS FORESTIERS, C'EST UN PROBLÈME TRÈS ACTUEL!

Vous aimeriez nous partager votre point de vue sur la forêt?
Soumettez-nous votre article!

Services aux entreprises

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Consultez nos experts-conseils pour :

- RECRUTER
- FORMER
- MOBILISER

La gestion des ressources humaines, au cœur du succès de votre entreprise.

Votre gouvernement



emploiquebec.gouv.qc.ca

Bureau le plus près :
Quebec.ca/localisateur-emploi

Québec